

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **64 PR 0055** est constitué ainsi que suit :

Membres locaux

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	Mme	LORSIGNOL	Anne	PR	Représentant le collège et présidente
2	Mme	MIREY	Gladys	DR INRAE	Représentant le laboratoire
3	M.	DE RAFELIS	Marc	PR	Représentant le département
4	M.	VIGROUX	Alain	PR	Représentant la FSI

Membres extérieurs

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	Mme	FRANCASTEL	Claire	DR	Université Paris Diderot
2	Mme	MANETA-PEYRET	Lilly	PR	Université Bordeaux
3	M.	LEULIER	François	DR	ENS Lyon
4	M.	BROUILLET	Emmanuel	DR	CEA
5	M.	GROSSET	Christophe	DR	Université Bordeaux
6	M.	GAQUEREL	Emmanuel	PR	IBMP, CNRS, UNISTRA
7	Mme	MAYER	Claudine	PR	Pasteur

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **Mme Anne LORSIGNOL**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne ALARY

